

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-575569

49577



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

8454

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AITBOLISSMANE HOUIMAD

Date de naissance :

01/01/1958

Adresse :

RUE 1, N° 23, MAZOLA, H.H. Casablanca

Tél. :

05222896582

06 01 26 37 60 Total des frais engagés : 200 + 219,9 = 419,9 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. Laila BENNOUNA
Médecine Générale, Echographie
Médecine du Travail
Tél : 05 22 93 31 72

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10/10/2020
Chafai Halima Age:

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Infection urinaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 01/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/10/20 c			2000 DT	INP : 10910241102 Dr. Laïla BENNOUNA Médecine Gén. Echographie Gynécologie et Obstétrique

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXCESSION DES CHÉQUES BANCAIRES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIODIAGNOSTIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Laila Bennouna
Médecine Générale - Échographie

Médecine de Travail
D U Diabétologie
D U Gynécologie
D U Nutrition - Obésité
Programme d'Amincissement Spécialisé

الدكتورة ليل بونفة
الطب العام - الفحص بالصدى

طب الشغل
داء السكري
أمراض النساء
الغدية
تخسيس الوزن بآلات متخصصة



Casablanca le :

10/10/20

الدار البيضاء في:

Chahai
Halima

83.20
- Spectrum S100
1422TJ

LOT 200747
EXP 05/2023
PPV 83.20DH

39.00
- Delsal 15-g

LOT 200337
EXP 02/2023
PPV 39.00DH

14 TJ à multi af

34.40
- Reyansfon

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr TIR Abdelaziz
68, Rue Mly Thami - Hay Hassan
Tél: 022 24 47 - CASA

34,40

- Kalst 20

1 gel TJ le matin

63.30
= Pallonyl

Dr. Laila BENNOU
Médecine Générale - Echographie
Médecine du Travail
05.22.98.31.72

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.
Complément alimentaire n'est pas médicament.
Ne pas laisser à la portée des enfants.
A conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

05.22.98.31.72 ، مولاي التهامي - مازولا - الدار البيضاء - الهاتف:

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca

E-mail: centre.bennouna@gmail.com - ICE: 00187677200

LOT: 200257
DUO: 07/2023
63.30DH